

Pièce n°6

Glossaire des sigles et acronymes

- **DOO : Document d'Orientations et d'Objectifs** : document qui exprime la traduction réglementaire du PADD du SCOT qui définit des orientations localisées et parfois chiffrées autour de 3 grands thèmes : développement économique, agricole et commerce / logement, mobilités, équipements et services / transitions écologique et énergétique, préservation des ressources naturelles.
- **ENS : Espaces Naturels et Sensibles** : visent à préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux et habitats naturels et les champs naturels d'expansion des crues. Créés par le département, ils permettent à celui-ci d'élaborer et de mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public de ces espaces naturels.
- **GES : Gaz à Effet de Serre**
- **LLS : Logements Locatifs Sociaux** : Logements construits avec l'aide de l'État et des collectivités territoriales qui est soumis à des règles de construction, de gestion et d'attributions précises. Les loyers sont également réglementés et l'accès au logement conditionné à des ressources maximales.
- **PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable** : Document du SCOT qui permet aux élus de se projeter dans le temps long à travers la spatialisation d'un projet politique stratégique et prospectif à l'horizon de 20 ans. Il s'assure du respect des équilibres locaux et de la mise en valeur de l'ensemble du territoire par une complémentarité entre développement de l'urbanisation, système de mobilités et espaces à préserver.
- **PIOM : Parc Industrie Or Méditerranée** : Zone d'activités du Pays de L'or située sur la commune de Mauguio, le long de la RD 66, à proximité de l'aéroport international et de la gare TGV de Montpellier
- **PLH : Programme Local de l'Habitat** : Document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat : parc public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, populations spécifiques. L'agglomération du Pays de L'or a engagé la révision de son PLH et arrêté ce dernier lors du Conseil d'Agglomération du 14 février 2024
- **PLU : Plan Local d'Urbanisme** : Document d'urbanisme qui, à l'échelle du groupement de communes ou de la commune, traduit un projet global d'aménagement et d'urbanisme et fixe en conséquence les règles d'aménagement et d'utilisation des sols. La communauté d'agglomération du Pays de L'Or ne dispose pas de la compétence d'élaboration d'un PLU (intercommunal). Cette compétence est conservée à l'échelle des 8 communes du Pays de l'Or.

Pièce n°6

Glossaire des sigles et acronymes

- **PNA : Plans Nationaux d'Actions en faveur des espèces menacées** : outils stratégiques opérationnels qui visent à assurer la conservation ou le rétablissement dans un état de conservation favorable d'espèces de faune et de flore sauvages menacées ou faisant l'objet d'un intérêt particulier.

- **PPRI : Plan de Prévention des Risques Inondations**

- **SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale** : Document de planification stratégique à long terme (environ 20 ans) créés par la loi solidarité et renouvellement urbains (SRU) en décembre 2000, dont le périmètre et le contenu ont été revus par l'ordonnance du 17 juin 2020 de modernisation des SCoT, afin d'être adaptés aux enjeux contemporains.

Le périmètre du SCoT doit tendre aujourd'hui vers l'échelle d'une aire urbaine, d'un grand bassin de vie ou d'un bassin d'emploi, cette inflexion vers le bassin d'emploi est ainsi affichée clairement dans le SCoT rénové, ainsi que la prise en compte du bassin de mobilité. Le SCoT est piloté par un syndicat mixte, un pôle d'équilibre territorial et rural (PETR), un pôle métropolitain, un parc naturel régional, ou un EPCI.(En l'occurrence, le SCOT du Pays de L'or est géré par la communauté d'agglomération du Pays de L'Or)

Le SCoT est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilités, d'aménagement commercial, d'environnement, dont celles de la biodiversité, de l'énergie et du climat...

Il permet d'établir un projet de territoire qui anticipe les conséquences du dérèglement climatique, et les transitions écologique, énergétique, démographique, numérique...

Il se compose des pièces suivantes :

- Rapport de présentation comprenant le diagnostic, l'évaluation environnementale et l'exposé des motifs retenus pour élaborer le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et le DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs)

- PADD

- DOO (cf définition du DOO)

- Annexes : cartographies comprenant notamment l'application spatiale de la loi littoral

- **T0** : date de démarrage du SCOT du Pays de L'or correspondant au 1er janvier 2019

Pièce n°6

Glossaire des sigles et acronymes

- **TVB : Trame Verte et Bleue** : réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique ainsi que par les documents de planification de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements.
- **ZAC : Zone d'Aménagement Concertée** : opération d'urbanisme publique ayant pour but de réaliser ou de faire réaliser l'aménagement et l'équipement de terrains à bâtir en vue de les céder ou de les concéder ultérieurement à des utilisateurs publics ou privés
- **ZAE : Zone d'activité Économique**
- **ZAN : Zéro Artificialisation Nette des Sols** : objectif national visant à ne plus artificialiser de nouvelles terres à horizon 2050. Au delà de ce terme, il ne sera plus possible d'artificialiser des espaces naturels et agricoles sauf si cette artificialisation est compensée par de la renaturation d'espaces articialisés.
- **ZNIEFF : Zone Naturelle D'intérêt Écologique, Faunistiques et Floristiques** : inventaire scientifique qui localise et décrit les secteurs du territoire national particulièrement intéressants sur le plan écologique, faunistique et/ou floristique,